



PRÉFET  
DE LA CREUSE

# Document Général d'Orientations 2018 - 2022



**SÉCURITÉ ROUTIÈRE**  
**TOUS RESPONSABLES**

## *Le Mot du Préfet*

En Creuse, la sécurité routière est une priorité pour l'État et ses partenaires.

Malgré l'augmentation du trafic dans le département, la politique menée en matière de sécurité routière a permis la diminution du nombre de tués et de blessés sur la période 2012-2016, avec -17 % de tués sur la route et -48 % de blessés.

Toutefois, sur cette même période 38 personnes ont été tuées et 295 blessées sur les routes creusoises. Ces chiffres restent inacceptables tant ils représentent de drames et de terribles souffrances pour les familles.

Le Document Général d'Orientations (DGO) 2018-2022 pour la sécurité routière décline à l'échelon départemental, la politique nationale en prenant en compte les caractéristiques de l'insécurité routière locale.

Ce nouveau DGO 2018-2022 s'articule autour de 7 axes prioritaires de travail :

- le risque professionnel
- les addictions (alcool et stupéfiants)
- la sensibilisation des jeunes
- l'information des seniors
- les deux roues
- la vitesse
- les distracteurs

De ces axes prioritaires découleront des actions de prévention avec l'ensemble des partenaires de la sécurité routière déterminées, chaque année, par le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière (PDASR).

Je souhaite que ce document soit la base d'une démarche partenariale et dynamique. Il s'agit d'impulser une démarche globale, concertée et pro-active afin que les actions mises en œuvre soient toujours pertinentes et efficaces.

Je suis convaincu que les comportements évolueront grâce aux actions de sensibilisation et de prévention répétées dans tous les milieux et pour tous les âges.

Cette mobilisation collective contre l'insécurité routière permettra de rendre nos routes creusoises encore plus sûres pour l'ensemble de la population.

Philippe CHOPIN

# SOMMAIRE

<b>Le Mot du Préfet</b>	<i>page 2</i>
<b>I. État des lieux du département de la Creuse 2012 – 2016</b>	
I.1 présentation du département	<i>page 5</i>
I.2 accidentalité corporelle 2012 – 2016	<i>page 6</i>
1. définitions et répartition géographique	<i>page 6</i>
2. évolution 2007 – 2011, comparaison 2012 – 2016 et point au 31 août	<i>page 6</i>
3. répartition par type de réseau	<i>page 7</i>
4. localisation des accidents	<i>page 7</i>
5. les accidents dans le temps	<i>page 7</i>
6. origine de toutes les personnes impliquées	<i>page 8</i>
7. catégorie des véhicules impliqués	<i>page 8</i>
8. catégorie des présumés responsables de l'accident (PRA)	<i>page 9</i>
9. analyse des accidents mortels	<i>page 9</i>
10. causes des accidents	<i>page 9</i>
I.3 évaluation des actions 2013 - 2016	<i>page 10</i>
<b>II. Enjeux 2018 - 2022</b>	
II.1 le risque routier professionnel	<i>page 14</i>
II.2 les addictions	<i>page 15</i>
II.3 les jeunes	<i>page 16</i>
II.4 les seniors	<i>page 17</i>
II.5 les deux-roues motorisés	<i>page 18</i>
II.6 la vitesse	<i>page 19</i>
II.7 les distracteurs	<i>page 20</i>
<b>Signatures du Document Général d'Orientation</b>	<i>page 21</i>

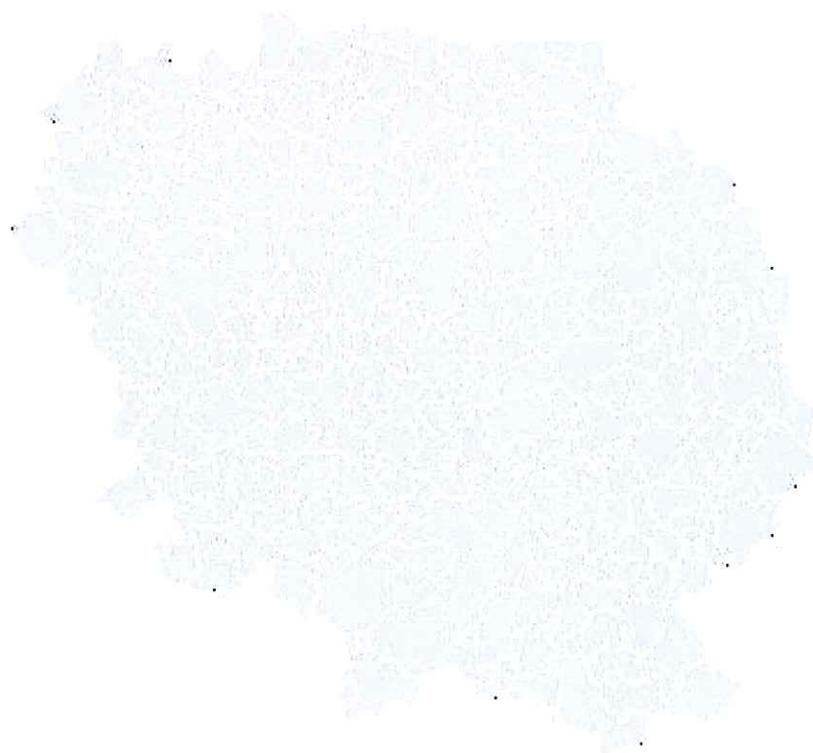
# **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

## **TOUS RESPONSABLES**

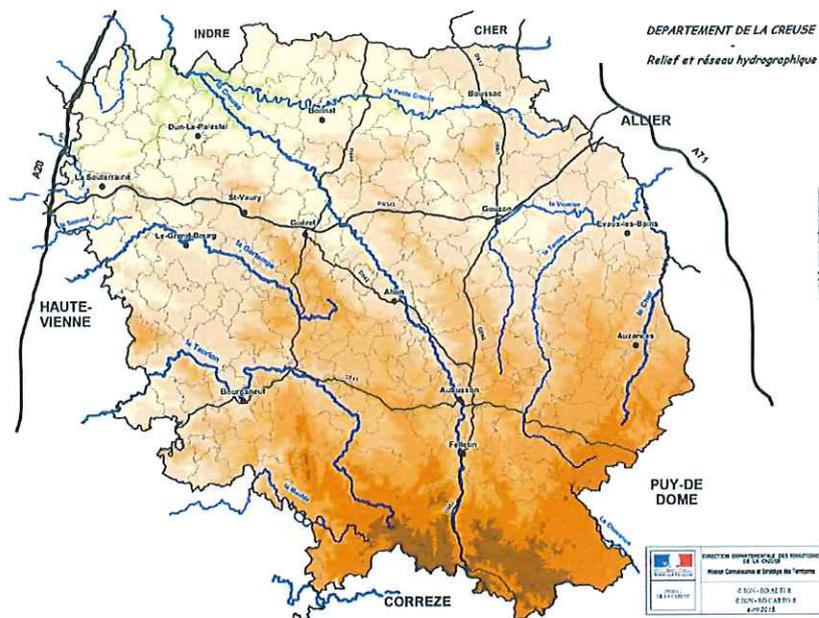
### **I. État des lieux**

## **du département de la Creuse**

### **2012 - 2016**



## I.1 présentation du département



Le département de la Creuse est situé à l'extrême Nord-Est de la région Nouvelle-Aquitaine. Il occupe une situation très centrale au niveau national : à environ 350 km de Paris au Nord, de Lyon à l'Est et de Bordeaux au Sud-Ouest.

La Creuse est un territoire rural, de moyenne montagne dont la superficie s'étend sur 5 565 km<sup>2</sup>.

Avec 120 581 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, soit 2% de l'ensemble de la population de la Nouvelle Aquitaine, la Creuse est le département le moins peuplé de la nouvelle région et le 2<sup>e</sup> le moins peuplé de France.

Les Creusois sont les habitants les plus âgés de Nouvelle

Aquitaine. Les moins de 20 ans représentent 18,7 % de la population, alors que les 65 ans et plus représentent 28% de la population creusoise (16,6% pour la France).

Le taux de motorisation des ménages creusois est de 86 % soit légèrement plus élevé que la moyenne nationale de 81 %. De plus, 39 % de ces ménages sont même équipés de 2 véhicules.

Le réseau routier creusoise est constitué d'un peu moins de 3 km d'autoroute, 91 km de nationale à 2x2 voies et 4 402 km de routes départementales.

Le département est traversé sur un axe Est/Ouest par la Route Centre Europe Atlantique (RN145) reliant l'A20 à l'ouest à l'A71 à l'Est. Au Sud du département, cet axe est / ouest est complété par la route départementale n°141, axe reconnu comme structurant à l'échelle de l'ancienne région Limousin et aménagé en conséquence.

Ce réseau est complété par un maillage d'environ 5 500 km de voiries communales.

### Population

La Creuse connaît depuis plusieurs décennies une baisse de population qui tend néanmoins à s'atténuer. Le solde migratoire très légèrement positif de 0,3 % compense partiellement le solde naturel de -0,8 %, soit un taux annuel moyen de variation de population entre 2009 et 2014 de -0,5 %.

La plus grosse agglomération du département est Guéret avec 13 342 habitants suivie de La Souterraine avec 5 295 habitants et Aubusson avec 3 591 habitants.

L'âge moyen des creusois est de 47,5 ans.

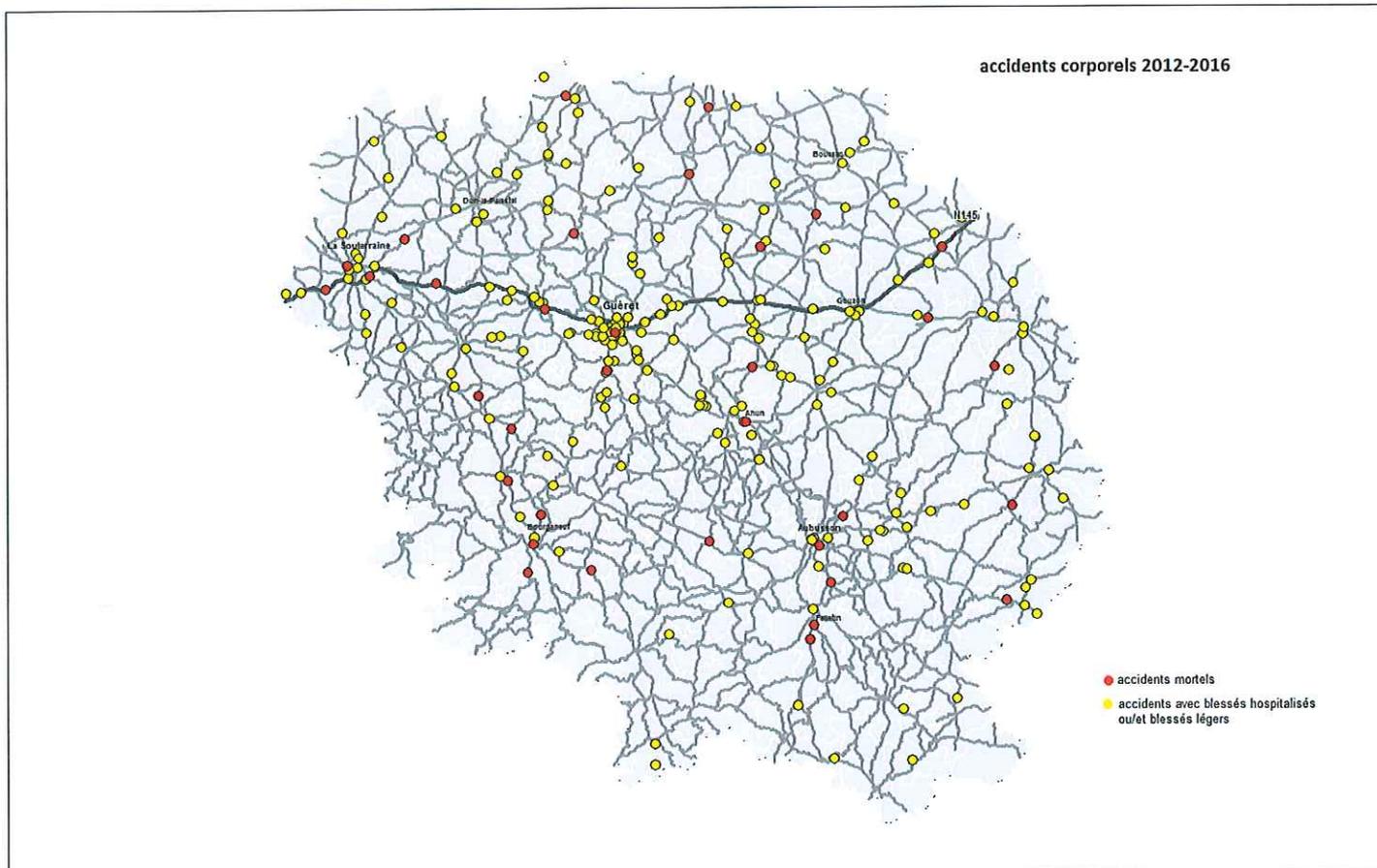
Population (données INSEE 2014)	Femmes	Hommes	Total	%
0 à 14 ans inclus	8 133	8 664	16 797	14,00%
15 à 29 ans inclus	7 187	8 052	15 239	12,60%
30 à 59 ans inclus	22 409	22 567	44 976	37,30%
60 à 74 ans inclus	12 435	12 180	24 615	20,40%
74 ans et plus	11 796	7 158	18 954	15,70%

# I.2 accidentalité corporelle 2012 – 2016

## 1. définitions et répartition géographique

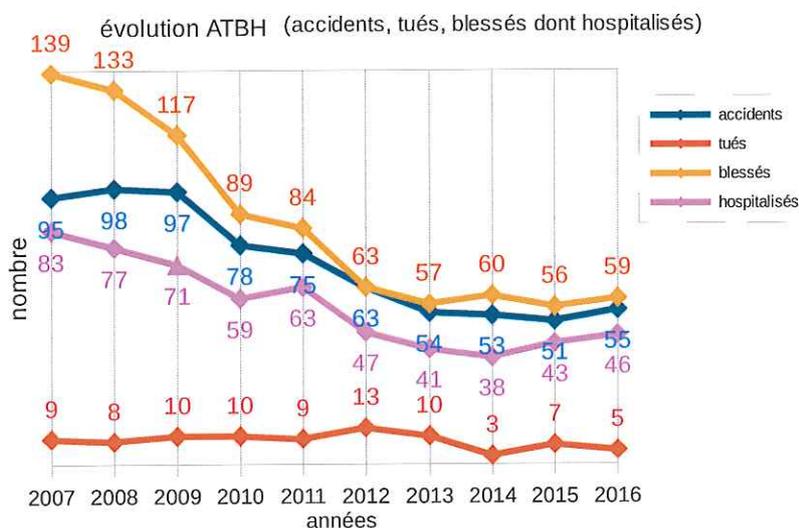
**Définitions :**

- **accident corporel** : avec au moins une victime, sur une voie ouverte à la circulation publique et avec au moins un véhicule
- **tué** : victime décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident
- **blessé hospitalisé** : victime admise comme patient dans un hôpital plus de 24 heures
- **blessé léger** : victime ayant fait l'objet de soins médicaux mais n'ayant pas été admise comme patient à l'hôpital plus de 24 heures



Pas de point particulier accidentogène, les accidents sont répartis pratiquement sur tout le département.

## 2. évolution 2007 – 2011, comparaison 2012 – 2016 et point au 31 août



au 31 août	A	T	B	H
année 2017	52	5	62	50
année 2016	39	4	38	28
année 2015	33	7	33	24
année 2014	34	3	38	25
année 2013	38	7	40	26
année 2012	50	10	52	38

Depuis 2008, on note une baisse des accidents et de la gravité des blessures. Mais avec une reprise en 2016 et déjà constatée au 31 août 2017.

### 3. répartition par type de réseau

nombre d'accidents	autoroute A20	route nationale RN145	route départementale RD	voie communale VC	autres*	total
2012	0	3	46	14	0	63
2013	0	2	39	13	0	54
2014	0	5	30	18	0	53
2015	0	1	37	13	0	51
2016	1	1	39	13	1	55
total	1	12	191	71	1	276

\*autres = parking centre commercial

2012-2016	autoroute A20	route nationale RN145	route départementale RD	voie communale VC	autres	total
accidents mortels	0	4	29	1	0	34
nombre de tués	0	5	32	1	0	38
accidents avec blessés hospitalisés	1	8	148	44	0	201
nombre de blessés hospitalisés	1	8	162	44	0	215

réseau routier creusois : A20 = 3 km + RN 145 (2x2 voies) = 90 km + routes départementales (RD) = 4 400 km

La majorité des accidents ont lieu sur route départementale, réseau le plus important en linéaire et en flux de véhicules, 69 % sur la période 2012-2016 dont 15 % mortels. Au 30 septembre 2017, 4 personnes décédées (sur un total de 8) pour 2 accidents sur la RN145 (véhicules à contre-sens). Sur les routes départementales, les accidents sont constatés majoritairement sur le réseau structurant (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie du schéma routier).

### 4. localisation des accidents

2012-2016	nombre d'accidents	accidents mortels	nombre de tués	nombre de blessés	blessés hospitalisés
hors agglomération	187	30	34	197	163
en agglomération *	89	4	4	98	52
total	276	34	38	295	215

\* plus de 500 habitants

Le département étant un département rural, 68 % des accidents sont hors agglomération.

### 5. les accidents dans le temps

2012-2016	nombre d'accidents	accidents mortels	nombre de tués	nombre de blessés	blessés hospitalisés
janvier	24	4	5	25	14
février	21	2	3	25	16
mars	16	2	2	16	14
avril	16	4	4	17	10
mai	30	3	3	33	23
juin	37	5	5	35	25
juillet	32	6	8	30	23
août	18	1	1	21	16
septembre	25	2	2	31	26
octobre	15	1	1	19	13
novembre	26	4	4	25	18
décembre	16	0	0	18	17
total	276	34	38	295	215

2012-2016	nombre d'accidents	accidents mortels	nombre de tués	nombre de blessés	blessés hospitalisés
semaine	181	18	20	194	141
samedi	33	5	5	29	20
dimanche	39	4	4	48	37
veille de fête	11	4	4	11	7
fête	12	3	5	13	10
total	276	34	38	295	215

Sur 2012-2016, 17 % des accidents ont lieu le vendredi dont 33 % de 17 à 20h.

## 6. origine de toutes les personnes impliquées

2012-2016	nombre d'usagers	nombre d'accidents*	accidents mortels*	nombre de tués*	nombre de blessés*	blessés hospitalisés*
Creuse	416	241	25	27	263	189
départements limitrophes 03+18+19+36+63+87	59	43	9	11	44	30
autres départements France	58	41	8	9	49	37
étrangers	22	13	1	1	14	12
total des concernés	555	338	43	48	370	268
total réel	555	276	34	38	295	215

\* 1 accident par origine > nombre d'accidents réels

87 % des accidents concernent des creusois.

## 7. catégorie des véhicules impliqués

57 % des accidents impliquent au moins une voiture, 19 % au moins un deux-roues motorisé et 9 % au moins un piéton.

2012-2016	nombre de véhicules	nombre d'accidents*	accidents mortels*	nombre de tués*	nombre de blessés*	blessés hospitalisés*
piéton	43	36	2	2	38	21
bicyclette	11	10	1	1	9	7
cyclomoteur <50 cm <sup>3</sup>	47	45	0	0	51	38
50 cm <sup>3</sup> < motocyclette <125 cm <sup>3</sup>	6	6	1	1	5	5
motocyclette >125 cm <sup>3</sup>	23	23	5	5	20	18
quad lourd	1	1	1	1	0	0
voiturette	2	2	0	0	2	2
voiture	261	217	25	28	240	171
véhicule utilitaire	19	19	3	4	17	12
poids-lourd	21	18	3	3	17	14
engin agricole	3	3	1	1	2	2
transport en commun	2	2	0	0	4	2
total concernés	439	382	42	46	405	292
total réel	439	276	34	38	295	215

\* 1 accident par catégorie > nombre d'accidents réels

## 8. catégorie des présumés responsables de l'accident (PRA)

2012-2016	nombre d'accidents avec PRA*	répartition	nombre d'accidents*
piéton	2	0,8%	36
bicyclette	4	1,6%	10
cyclomoteur <50 cm <sup>3</sup>	25	9,9%	45
50 cm <sup>3</sup> < motocyclette <125 cm <sup>3</sup>	5	2%	6
motocyclette >125 cm <sup>3</sup>	14	5,5%	23
quad lourd	1	0,4%	1
voiturette	1	0,4%	2
voiture	180	71,1%	217
véhicule utilitaire	12	4,7%	19
poids-lourd	7	2,8%	18
engin agricole	2	0,8%	3
transport en commun	0	0%	2
total concernés	253	100%	382
total réel			276

\* 1 accident par catégorie > nombre d'accidents réels

Après une majorité des présumés responsables en voiture, 17,5 % sont des deux-roues motorisés.

## 9. analyse des accidents mortels

2012-2016	nombre d'accidents	nombre de tués	tranche d'âge						sexe		type de trajet par victime			
			0-13 ans	14-17 ans	18-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	+ de 65 ans	homme	femme	loisirs	achats	professionnel	non renseigné
piéton	2	2					2		2		1	1		
bicyclette	1	1				1			1		1			
cyclomoteur <125 cm <sup>3</sup>	1	1				1			1		1			
motocyclette >125 cm <sup>3</sup>	5	5				3	2		4	1	5			
quad lourd	1	1					1		1		1			
voiturette	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
voiture	22	25			4	6	3	12	13	12	15	3		7
véhicule utilitaire	1	2				1	1		1	1			2	
poids-lourd	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
engin agricole	1	1	1						1		1			
transport en commun	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
total	34	38	1	0	4	12	9	12	24	14	25	4	2	7

Les personnes décédées sont en majorité des hommes, sur un type de trajet « loisirs » en voiture et de tranche d'âge « + de 65 ans ».

## 10. causes des accidents

causes	alcool*		malaise/fatigue		déport à gauche		drogue**	
	accidents mortels	accidents avec blessés hospitalisés						
2012	4	13	2	8	1	5	0	4
2013	3	7	5	7	1	5	0	1
2014	1	7	1	2	0	2	0	2
2015	2	7	0	0	1	2	1	3
2016	1	9	0	5	0	7	1	4
total	11	43	8	22	3	21	2	14

\*taux >0,5 g/l sang ou >0,25 mg/l air expiré

\*\*dépistage positif pour au moins un produit

Une des principales causes est la consommation d'alcool.

## I.3 évaluation des actions 2012 -2016

période	A	T	B	H
2007-2011	443	46	562	353
2012-2016	276	38	295	215
évolution	-38%	-17%	-48%	-39%

Malgré l'augmentation du trafic, la politique menée en matière de sécurité routière a permis de diminuer le nombre d'accidents, de tués et de blessés dont les hospitalisés.

La lutte contre l'insécurité routière n'étant pas une mission exclusive des services de l'État, des partenariats ont été consolidés dans le cadre des plans départementaux d'actions de la sécurité routière (PDASR).

Par rapport aux enjeux définis dans le DGO 2013-2017, ci-après la répartition des 140 actions par année et par enjeu

enjeux	2012	2013	2014	2015	2016	total	
alcool	2	1	4	2	0	9	7%
jeunes moins de 25 ans	6	10	7	9	6	38	27%
deux-roues	3	3	5	1	8	20	14%
personnes de 65 ans et plus	3	5	6	4	5	23	16%
prévention et pédagogie de la route (lors des manifestations locales)	9	19	8	7	7	50	36%
total nombre d'actions	23	38	30	23	26	140	100%

Sur la **période 2012-2016**, on dénombre :

### - 116 accidents avec un usager de moins de 25 ans

dont 6 accidents avec tués

avec 3 personnes responsables de l'accident mortel (PRAM) âgés de 14 ans, 23 ans (T) et 19 ans

avec 5 tués de moins de 25 ans âgés de 6 ans, 18 ans, 20 ans et 23 ans (2)

### - 69 accidents avec un usager de 65 ans et plus

dont 12 accidents avec tués

avec 11 PRAM âgés de 66 ans, 67 ans, 70 ans (3), 72 ans, 73 ans, 76 ans, 77 ans (2), 86 ans et 88 ans

avec 12 tués âgés de 66 ans, 67 ans, 68 ans, 70 ans, 79 ans (3), 81 ans (2), 88 ans, 93 ans et 95 ans

### - 84 accidents avec un usager en deux-roues

dont 8 accidents avec tués

avec 6 PRAM en deux-roues : bicyclette, motocyclette (50-125 cm<sup>3</sup>), quad et motocyclette >125 cm<sup>3</sup>

avec 8 tués en deux-roues

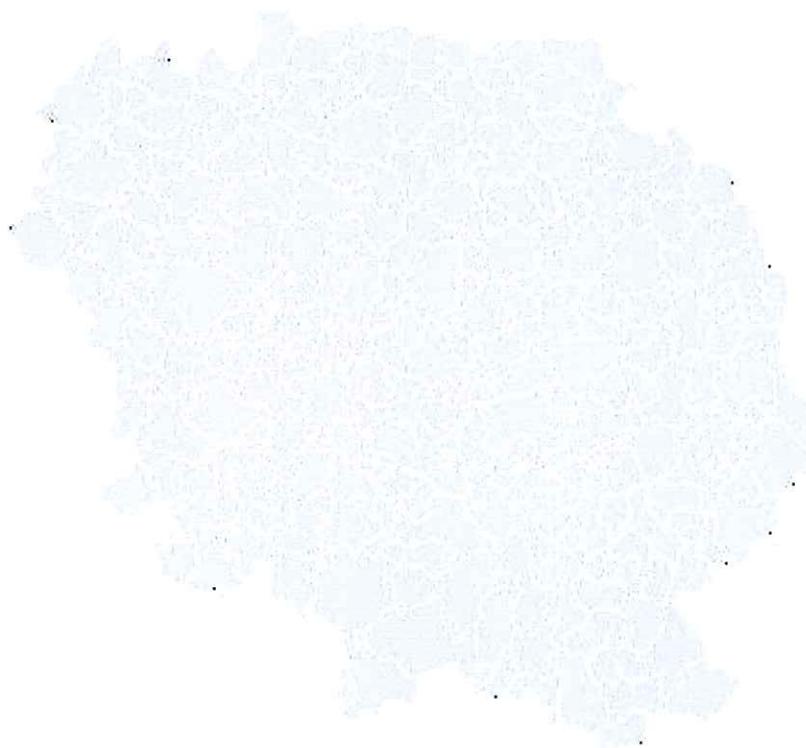


# **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

## **TOUS RESPONSABLES**

## **II. Enjeux**

**2018 - 2022**



Le 2 octobre 2015, le Gouvernement a réuni le Comité Interministériel de la Sécurité Routière (CISR) pour annoncer la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux autour de 22 mesures principales et 33 mesures complémentaires pour lutter contre l'insécurité routière et combattre les comportements à risques.

Ces mesures s'articulent autour de quatre priorités :

- intensifier la lutte contre les comportements dangereux
- protéger les usagers les plus vulnérables
- favoriser l'innovation pour améliorer la sécurité routière
- donner l'assurance que tous les usagers de la route sont égaux devant la loi.

Ces objectifs ont été réaffirmés par le ministre de l'Intérieur lors de l'installation du Conseil National de Sécurité Routière (CNSR) le 23 janvier 2017.

**En 2015, le nombre de personnes tuées sur les routes s'élevait à 3 461, en 2016 à 3 477. L'objectif est de le ramener à 2 000 en 2020.**

Pour contribuer à cet objectif national, l'ensemble des partenaires locaux (responsables des administrations de l'État, forces de l'ordre, élus, assureurs...) s'impliquera dans la démarche à travers des axes prioritaires d'actions déclinées des enjeux suivants :

- 4 enjeux nationaux impératifs
  - le risque routier professionnel
  - les addictions (l'alcool et les stupéfiants)
  - les jeunes
  - les seniors
  
- 3 enjeux facultatifs retenus au niveau local
  - les deux-roues motorisés
  - la vitesse
  - les distracteurs

## II.1 le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel est la 1<sup>ère</sup> cause de décès au travail. Il se décompose en deux risques :

- le risque « mission » qui est un déplacement dans le cadre de l'activité professionnelle
- le risque « trajet domicile-travail » qui est un déplacement entre le domicile et le lieu de travail.

En France en 2016, les accidents liés à un trajet professionnel représentant 38,6 % des personnes tuées, dont le type de trajet est connu, et 43,3 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

En Creuse, sur la période 2012-2016, 80 accidents sur 276 sont des accidents « professionnels » (trajet domicile-travail ou utilisation professionnelle) dont 8 accidents avec des tués (10)

### Orientation des actions « risque routier professionnel »

Poursuivre et intensifier la communication et les actions vers les entreprises et les administrations.

### Actions « risque routier professionnel »

-  organiser des réunions de sensibilisation via les chambres consulaires (pour les entreprises) et les chefs de service (pour les administrations)
-  mobiliser les référents/correspondants internes aux différents services pour relayer les messages aux salariés/agents concernés
-  responsabiliser les chefs d'entreprises/services sur l'entretien des flottes de véhicules professionnels
-  sensibiliser sur les risques « alcool et addictions » lors des moments de convivialité et pour faire face à la pression professionnelle
-  aménager les déplacements professionnels (réunions, stages, formations) dans notre nouvelle région « Nouvelle Aquitaine » dont les délais de route sont plus longs (auparavant en région Limousin « administrations centralisées à Limoges : 1 heure de route », aujourd'hui « Bordeaux : 4 heures »)

### Répression « risque routier professionnel »



renforcer le contrôle aux heures pendulaires

## II.2 les addictions (alcool et stupéfiants)

En France en 2016, les accidents impliquant un **conducteur alcoolisé** représentent 29,5 % des personnes tuées et 12,6 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

En France en 2016, les accidents impliquant un **conducteur sous l'emprise de stupéfiants** représentent 22,3 % des personnes tuées et 12,9 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

En Creuse, sur la période 2012-2016, 60 accidents sur 276 sont des accidents dont les **conducteurs sont alcoolisés**, dont 12 tués. En 2017, 2<sup>ème</sup> cause des accidents pour le département.

En Creuse, sur la période 2012-2016, 14 accidents sur 276 sont des accidents avec des **conducteurs drogués**, dont 3 tués.

### Orientation des actions « addictions »

Poursuivre et intensifier la prise de conscience de la population sur les risques liés à l'**alcool** qui entraîne une augmentation forte du risque routier.

Sensibiliser sur la consommation de **stupéfiants** (drogues, traitement médical) entraînant des comportements dangereux et à risque sur la conduite.

### Actions « addictions »

-  combattre les idées reçues sur l'alcool et les stupéfiants dans le milieu scolaire, dans les clubs sportifs et tous les lieux festifs et sportifs
-  promouvoir et valoriser le principe du conducteur désigné (opération SAM)
-  communiquer sur les réseaux sociaux via Facebook et Twitter Préfecture

### Répression « addictions »

-  renforcer la présence des forces de l'ordre entre le vendredi après-midi et le dimanche soir
  - contravention de 0,25 mg d'**alcool** par litre d'air expiré à 0,39, au-delà délit (0,40 et plus)
  - test salivaire pour **stupéfiants** (plus rapide que prise de sang)

## II.3 les jeunes

En France en 2016, les **adolescents** (14-17 ans) représentent 3,3 % des personnes tuées et 6,5 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

En France en 2016, les **jeunes adultes** (18-24 ans) représentent 17,3 % des personnes tuées et 19 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

En Creuse, sur la période 2012-2016, 41 accidents sur 276 sont des accidents impliquant des **adolescents** « 14-17 ans », sans aucun tué.

En Creuse, sur la période 2012-2016, 72 accidents sur 276 sont des accidents impliquant des **jeunes adultes** « 18-24 ans », avec 4 tués.

### Orientation des actions « jeunes »

Sensibiliser les **adolescents** sur les risques routiers en adaptant la communication à un public jeune sur le risque encouru qu'il soit piéton ou conducteur deux-roues ou passager.

Sensibiliser les **jeunes adultes** conducteurs au risque routier à travers une communication adaptée pour présenter la réalité des risques.

### Actions « jeunes »

-  pour les **adolescents**, promouvoir l'apprentissage à la conduite accompagnée
-  dans les collèges et lycées, poursuivre la formation des correspondants/référents sécurité routière au sein des équipes éducatives et pédagogiques
-  effectuer des contrôles préventifs des deux-roues dans les établissements scolaires avec obligation de remise en conformité
-  promouvoir la sécurité routière dans le milieu scolaire et dans les clubs sportifs
-  pour les **jeunes adultes**, renforcer l'information au sein des lycées, foyers et écoles universitaires sur les risques routiers et sur les sanctions encourues en particulier pénales
-  pour les **jeunes adultes** développer un programme d'actions éducatives interactives pour favoriser la réflexion et instaurer un débat avec les forces de l'ordre permettant aux jeunes une prise de conscience des risques et de leurs conséquences (humaines, financières, matérielles, sociales et judiciaires)

### Répression « jeunes »

-  renforcer la présence et les contrôles des forces de l'ordre sur les lieux spécifiquement fréquentés par les jeunes

## II.4 les seniors

En France en 2016, les seniors (âgés de 65 ans et plus) représentent 24,8 % des personnes tuées et 10,6 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

En Creuse, sur la période 2012-2016, 80 accidents sur 276 sont des accidents impliquant des usagers âgés de 65 ans et plus, avec 12 tués.

Les seniors représentent 28 % de la population creusoise.

### Orientation des actions « seniors »

Au vu du poids représenté par cette tranche d'âge, poursuivre la sensibilisation des seniors sur le risque routier qui augmente avec l'âge.

### Actions « seniors »

-  maintenir la présence d'acteurs de la sécurité routière lors des activités des clubs seniors
-  mettre en place une communication ciblée sur les risques spécifiques de cette population
-  poursuivre les actions de remise à niveau du code de la route et pratiques de conduite
-  impliquer le milieu médical à l'information des seniors sur la prise de médicaments incompatibles avec la conduite

### Répression « seniors »

-  renforcer les signalements par les forces de l'ordre auprès de la Préfecture, pour une visite médicale par un médecin agréé (contrôle des aptitudes physiques, vue et ouïe)

## II.5 les deux-roues motorisés

Les catégories de véhicules concernés sont les cyclomoteurs, les scooters et les motocyclettes avec cylindrée inférieure ou égale à 125 cm<sup>3</sup> (engins légers) et de cylindrée supérieure à 125 cm<sup>3</sup> (engins lourds)

En France en 2016, les usagers de deux-roues motorisés représentent 21,9 % des personnes tuées et 27,3 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

En Creuse, sur la période 2012-2016, 74 accidents sur 276 sont des accidents impliquant des deux-roues motorisés dont 6 accidents avec des tués (6).

Les deux roues motorisés sont donc impliqués dans plus d'un quart des accidents alors qu'ils représentent une part beaucoup plus faible du trafic sur 5 ans.

### Orientation des actions « deux-roues motorisés »

Poursuivre la sensibilisation des conducteurs de deux-roues motorisés au risque spécifique de cette catégorie.

### Actions « deux-roues motorisés »

-  développer la sensibilisation aux ports des équipements de sécurité (casque, gants...)
-  développer les actions « choc » accompagnées de commentaires pédagogiques, mettant en évidence les conséquences physiques d'un accident en deux-roues motorisés (simulation d'accidents, vidéo...)
-  maintenir les 3 actions annuelles organisées par M. Moto et les partenaires de la sécurité routière : reprise du guidon au printemps, rallye en juin et révision des acquis à l'automne
-  travailler sur le comportement des motards au sein de la circulation à travers notamment un partenariat avec les clubs de motos

### Répression « deux-roues motorisés »



réaliser des contrôles spécifiques sur les motards

## II.6 la vitesse

Cet enjeu ne peut pas être étudié à partir du fichier national des accidents (BAAC). Il peut être exploité à travers le fichier des auteurs présumés d'accidents mortels (APAM) et du fichier des infractions constatées par les forces de l'ordre.

En France en 2016, la vitesse excessive ou inadaptée est la 1<sup>ère</sup> cause d'accidents mortels selon les forces de l'ordre (Police et Gendarmerie).

En Creuse, la vitesse excessive ou inadaptée est la 1<sup>ère</sup> cause pour tous les accidents corporels.

### Orientation des actions « vitesse »

Sensibiliser l'ensemble de la population sur les dangers d'une vitesse excessive ou inadaptée.

### Actions « vitesse »

-  poursuivre la communication à travers les réseaux sociaux, les médias pour sensibiliser les conducteurs aux conséquences de la vitesse
-  savoir adapter sa vitesse en fonction du risque climatique
-  encourager les gestionnaires de route et les élus à poursuivre leurs analyses quant aux aménagements éventuels à prévoir pour réduire la vitesse notamment en agglomération

### Répression « vitesse »

-  renforcer la présence des équipements de contrôle de vitesse avec CSA (contrôle sanction automatisé) et ETM (équipement de terrain mobile) qui repose sur une automatisation de la chaîne de contrôle-sanction
-  maintenir des services de contrôle de vitesse avec interception
  - excès de vitesse de plus de 40 km/h par rapport à la vitesse autorisée, rétention immédiate du permis de conduire
  - excès de vitesse de plus de 50 km/h par rapport à la vitesse autorisée, possibilité de saisie du véhicule

## II.7 les distracteurs

La conduite nécessite une prise d'informations permanente du conducteur et une forte concentration pour pouvoir réagir au plus vite et prendre les bonnes décisions. Pourtant, l'attention du conducteur est ponctuellement détournée vers d'autres tâches (téléphone, distracteurs technologiques), réduisant sa capacité de détection des événements de la circulation et de réaction aux incidents.

En France en 2016, les accidents avec un conducteur ou un piéton distrait représentent 8,7 % des personnes tuées et 9,5 % des victimes (tués, blessés hospitalisés et blessés légers) des accidents corporels de la circulation.

### Orientation des actions « distracteurs »

Sensibiliser la population aux dangers que représentent les objets connectés utilisés par les usagers de la route.

### Actions « distracteurs »

-  communiquer sur les dangers des distracteurs via les médias et les réseaux sociaux
-  sensibiliser les professionnels de la route sur une pratique adaptée de l'utilisation de ces outils

### Répression « distracteurs »

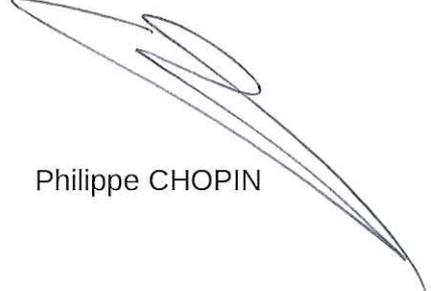
-  renforcer les contrôles sur l'utilisation des distracteurs
-  cibler les contrôles pour les conducteurs poids-lourds sur la RN 145



# Document Général d'Orientations 2018 – 2022

Fait à Guéret, le 22 MARS 2018

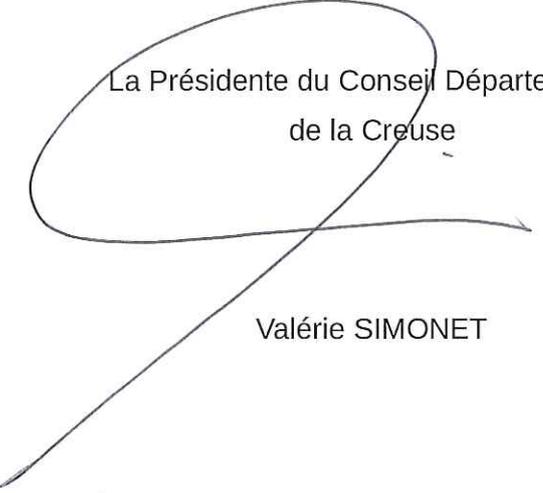
Le Préfet de la Creuse

  
Philippe CHOPIN

Le Procureur de la République

  
Bruno SAUVAGE

La Présidente du Conseil Départemental  
de la Creuse

  
Valérie SIMONET

Le Président de l'Association des Maires  
et Adjointes de la Creuse

  
Michel VERGNIER